

PÔLE
D'INTERPRÉTATION
DE LA PRÉHISTOIRE



1^{er} CONCOURS DE LIVRES D'ARTISTES

1^{er} mars - 05 juin 2024

RÈGLEMENT



« Il y a dans le paysage, un visage, un regard, une écoute, comme une attente ou une souvenance. »

Eric Dardel. *L'Homme et la terre*, 1952

Le contexte

Lieu de médiation tout public, de documentation, de manifestations culturelles et d'expositions, le Pôle d'interprétation de la Préhistoire, en accès libre et gratuit accueille sur la période estivale plus de 40 000 visiteurs. Cet établissement public de coopération culturelle (EPCC) est destiné à pérenniser l'action de l'État, de la région Nouvelle-Aquitaine et du Conseil départemental de la Dordogne, dans une démarche globale et commune de valorisation des ressources patrimoniales, culturelles, touristiques et paysagères de la vallée de la Vézère.

Il est situé aux Eyzies en Dordogne, au cœur de la vallée de la Vézère. Cette vallée bénéficie d'une concentration exceptionnelle de sites préhistoriques qui ont fait l'objet de nombreuses recherches depuis le milieu du XIXe siècle, concourant à fonder la science préhistorique. Ils ont ainsi acquis un intérêt mondial ayant justifié, en 1979, leur inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco sous l'intitulé « Sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère ». En outre, cette vallée présente des caractéristiques physiques, écologiques et humaines qui lui confèrent un intérêt naturel et paysager remarquable.

Le label Grand Site de France pour la Vallée de la Vézère

Avec les 4 communautés de communes du territoire, le Pôle porte et anime la démarche « Grand Site de France Vallée de la Vézère ». Ce label, décerné en janvier 2020 par le Ministère en charge de l'environnement pour une durée de 6 ans, récompense l'engagement collectif des acteurs pour la préservation et la gestion durable des paysages de ces territoires emblématiques du patrimoine français. Le territoire du Grand Site de France Vallée de la Vézère concerne 35 communes, de Terrasson-Lavilledieu jusqu'à Limeuil, c'est-à-dire le parcours aval de la Vézère en Dordogne. Le Pôle, avec le label Grand Site de France Vallée de la Vézère valorise les patrimoines naturels, culturels et paysagers du territoire qui contribuent si fortement à l'esprit des lieux.

Article 1 - Objet du concours

En 2024, le Pôle a conçu et présente une exposition intitulée **PaysÂges Vézère**, consacrée aux multiples patrimoines de ce territoire occupé et façonné par les populations humaines depuis 450 000 ans et aux enjeux liés à leur préservation. Véritable livre ouvert, appelé « Vallée de l'Homme », ce territoire palimpseste rend perceptible plus qu'ailleurs l'épaisseur temporelle de tout paysage.

« Il y a dans le paysage, un visage, un regard, une écoute, comme une attente ou une souvenance. »

Il est proposé aux participants de s'inspirer de cette phrase du géographe Eric Dardel, dans *L'Homme et la terre* (1952), citation présente dans l'exposition **PaysÂges Vézère**.

Ainsi, ce concours de livres d'artistes s'inscrit dans une démarche globale, portée par le Pôle, de lecture sensible des paysages et de questionnements sur la place et l'action de l'humain dans son environnement.

Article 2 - Participation au concours

Le concours est réservé aux artistes professionnels.

Aucun droit de participation n'est requis pour participer au concours mais les œuvres pourront être déposées au Pôle d'interprétation de la Préhistoire ou devront être envoyées avec une étiquette prépayée (recommandé ou colissimo) permettant le retour du livre d'artiste non primé.

Les livres d'artistes adressés devront obligatoirement être accompagnés de la fiche d'inscription jointe en annexe à ce règlement.

Le concours est ouvert du 1er/03/2024 au 05/06/2024.

Date limite de réception des œuvres : 05/06/2024 à 17h.

Les dossiers reçus postérieurement ne pourront être retenus.

Article 3 - Forme

L'artiste participant s'engage à ne pas envoyer un plagiat. Le livre d'artiste proposé devra être un original et ne pas faire l'objet d'une copie quelconque.

Un seul livre sera accepté par artiste.

L'ouvrage ne pourra dépasser 40 cm dans toutes les directions, une fois ouvert.

Le livre d'artiste comprendra un texte (imprimé ou manuscrit) avec illustrations et matériaux libres.

Article 4 - Prix

Les œuvres reçues seront exposées au Pôle d'interprétation de la Préhistoire du 10/06 au 20/09/2024. Un cartel de présentation mentionnera le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre, sa technique et ses dimensions. Il pourra inclure un texte de présentation court (10 lignes max.) Un numéro sera attribué à chaque livre pour faciliter le vote du public.

Deux prix seront attribués :

Prix des professionnels

Le jury de professionnels sera composé de (à confirmer) :

Patrice Boulestin, Directeur du Pôle d'interprétation de la Préhistoire

Isabelle Vauquois, Inspectrice des sites Dordogne, DREAL Nouvelle Aquitaine

Emilie Fouquet, Cheffe de projet médiation scientifique - Pôle d'interprétation de la Préhistoire

Claire Peyre, Responsable Documentation - Pôle d'interprétation de la Préhistoire

Un représentant de l'Agence culturelle Dordogne

Un représentant du Fonds Départemental d'Art Contemporain

Prix du public

Du 10/06 au 13/09/2024, le public pourra voter via une urne à disposition sur le lieu d'exposition.

Article 5 : Décisions

Le jury professionnel se réunira le 13/09/2024 (date à confirmer). Sa décision sera sans appel. Il ne répondra pas aux questions des candidats concernant les résultats du concours.

Les votes du public seront comptabilisés le 13/09/2024 à 12h par l'équipe du Pôle d'interprétation de la Préhistoire.

Chaque artiste sera informé des résultats du concours par mail le 16/09/2024 (date à confirmer) et les résultats seront communiqués le même jour par voie d'affichage au Pôle d'interprétation de la Préhistoire ainsi que par voie numérique (site web et page Facebook du Pôle).

Article 6 - Récompenses

Les livres d'artistes lauréats (prix du public et prix des professionnels) seront acquis par le Pôle d'interprétation de la Préhistoire, à hauteur de 500 euros TTC chacun, pour intégrer le fonds de sa médiathèque.

Les lauréats recevront leur dotation par mandat administratif établi d'après facture, à l'issue d'une cérémonie de remise de prix, le 20/09/2024 (date à confirmer) au Pôle d'interprétation de la Préhistoire.

Article 7 - Assurances

Les ouvrages seront assurés pour tout dommage matériel causé par des tiers, dans le cadre des activités et des attributions inhérentes au Pôle d'interprétation de la Préhistoire.

Article 8 - Droit de la propriété artistique

L'artiste ou son représentant légal, cède à titre exclusif au Pôle d'interprétation de la Préhistoire, conformément à l'article L. 131-3 du code de la propriété intellectuelle, l'intégralité des droits patrimoniaux sur la création artistique, à titre gratuit et exclusif, pour la durée du concours et de l'exposition de son œuvre au Pôle.

Article 9 - Exclusions

Ce règlement est définitif et ne fera l'objet d'aucun recours, appel ou poursuites par les artistes.

Article 10 - Adresse du concours

Les dossiers sont à adresser à :

Pôle d'interprétation de la Préhistoire

Concours Livres d'artistes

30, rue du Moulin

24620 Les Eyzies

Contact : claire.peyre@pole-prehistoire.com

Site web : www.pole-prehistoire.com

ANNEXE

PÔLE
D'INTERPRÉTATION
DE LA PRÉHISTOIRE



CONCOURS DE LIVRES D'ARTISTES 2024

FICHE D'INSCRIPTION (à joindre obligatoirement)

M. Mme (1)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse postale :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

Titre du livre d'artiste :

Dimensions en cm :

Techniques utilisées :

Texte et consignes de présentation (facultatif) :

« J'ai lu et j'accepte le règlement du concours »

DATER ET SIGNER

(1) Barrer la mention inutile.